



Priorité 2

Renforcer la résilience et l'adaptation des territoires face aux risques liés au changement climatique



Objectif spécifique 2.4

Promouvoir l'adaptation au changement climatique, ainsi que la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

1. Favoriser la coopération transfrontalière axée sur le développement de technologies innovantes soutenant l'adaptation au changement climatique.
2. Renforcer la coordination transfrontalière entre instances en charge de la sécurité lors de la mise en œuvre de stratégies de gestion des risques et développer la résilience du territoire transfrontalier face à tout type de catastrophes (naturelles, industrielles, technologiques, etc.).
3. Atténuer l'impact du changement climatique sur l'ensemble de l'espace de coopération en soutenant le développement d'infrastructures transfrontalières vertes et bleues.
4. Soutenir des mesures transfrontalières de sensibilisation, de diffusion de l'information et de prévention de tout risque (naturels, industriels, technologiques, etc.) au bénéfice de la sécurité des populations et travailleurs du territoire.
5. Sensibiliser les entreprises, la population et les acteurs locaux à la gestion raisonnée des ressources naturelles des territoires par la diffusion de bonnes pratiques.